Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 599

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PAGE 1

Autonomie et solidarité

coopératives de logement et attribution prioritaire de terrains aux locataires organisés; contrat de santé entre association de quartier et équipe médicale. Les collectivités publiques ont les moyens de favoriser ce type d'action, si les usagers s'organisent pour l'exiger.

Moins d'Etat, plus de liberté, c'est préférer une société contractuelle à une société réglementée, à un Etat social de consommation. C'est vouloir conjuguer la solidarité avec l'autonomie, et non troquer un pouvoir bureaucratique, celui de l'Etat, contre un autre pouvoir, celui du secteur privé, tout aussi opaque.

COURRIER

Méandres universitaires (suite)

Grand bruit autour de l'«affaire» Rey à l'Université de Lausanne. Après l'écho qu'en donnait icimême J. Cornuz, l'un des professeurs mis en cause, l'historien Marc Vuilleumier, tire une des leçons qu'impose la floraison des prises de position. (Réd.)

Un mot sur les «méandres universitaires» de l'«affaire» Rey, évoqués par Jeanlouis Cornuz dans son dernier «carnet». Non pour motiver le jugement que j'ai porté sur le travail de cet étudiant ou pour rectifier toutes les inexactitudes et affirmations mensongères parues et colportées ici ou là (cela prendrait trop de place et je le ferai sans doute ailleurs), mais pour m'étonner de la légèreté

avec laquelle certains éléments de la gauche se lancent dans cette affaire et, sans aucune vérification préalable, portent, explicitement ou non, une accusation extrêmement grave à l'égard de deux enseignants: refuser un travail pour des raisons politiques.

J'en veux pour preuve la lettre d'un certain nombre d'écrivains romands du Groupe d'Olten, publiée dans le dernier DP (598, 2.7.1981). Pas un seul des signataires n'a daigné me demander quoi que ce soit avant de lancer cet appel. Sans autres explications que celles d'une des deux parties, sans autre documentation que le texte et le choix de pièces édités par l'étudiant, ils déclarent soutenir son recours et demandent au Recteur de l'Université de Lausanne d'intervenir auprès du Conseil de la Faculté des Lettres «conformément à l'appel dont vous avez été saisi par l'avocat de M. Rey».

Que réclame cet appel, ou plus exactement le mémoire de Me François Graff? L'attribution de la note 9 sur 10 à cet «excellent travail», dont nos écrivains relèvent par ailleurs les «manques». Ils se solidarisent donc avec une démarche qui, contrairement aux principes de la plus élémentaire liberté académique, prétend dicter à l'Université la note qu'elle devrait mettre à un candidat! Quel dangereux précédent, Messieurs! Pour peu que le vent tourne (et il tourne vite à l'Université!), ce genre de campagne et de pression extérieure sera d'autant plus facilement repris par des groupes de droite que vous leur aurez frayé la voie. D'autre part, ne voyez-vous pas que, dans un canton où le respect de la hiérarchie et de l'autorité est particulièrement fort, ces recours successifs aux instances supérieures ne peuvent que renforcer leur emprise? Au profit de qui?...

Le recours que vous appuyez lance des accusations extrêmement graves: notre note serait due «à des raisons obscures, mais qui sont très vraisemblablement d'ordre politique» (p. 8). Et comme il est difficile de me faire passer pour un homme de droite, M° Graff emploie près du tiers de son mémoire à «prouver» que j'ai en quelque sorte tourné ma veste. «M. M. Vuilleumier est libre bien sûr de

revenir sur les opinions qu'il a défendues jusqu'à ce jour sur la grève de 1918, de contester que la classe ouvrière ait vécu dans des conditions misérables à cette époque (...). Il n'est en revanche pas libre de le faire au détriment d'un étudiant s'inspirant de ses ouvrages» (p. 7). Ai-je besoin d'ajouter que j'ai contesté non la misère des ouvriers mais la manière dont le client de Me Graff en rendait compte? L'argumentation de l'avocat lausannois mérite d'ailleurs une étude détaillée: chacun peut constater qu'il sollicite mes textes, qu'il isole une citation de son contexte et la tronque pour lui donner une signification qu'elle n'avait pas (pp. 5-6: la citation incriminée figure à la p. 53 de notre ouvrage, et non aux pages indiquées par Me Graff).

Cette malhonnêteté intellectuelle n'est pas fortuite: toute l'affaire, depuis ses débuts, est fondée sur le mensonge et l'imposture; au fur et à mesure qu'elle se développe, ses promoteurs sont pris dans un véritable engrenage qui les pousse toujours plus loin, entraînant avec eux ceux qui leur font confiance. Comment cela se terminera-t-il? Quelle que soit la décision du Rectorat ou des instances nouvelles qui pourraient être saisies de la cause, mal pour nous tous. J'entends par là toute la gauche. Car, à plus ou moins longue échéance, l'imposture éclatera, dévalorisant par avance toute protestation analogue portant, elle, sur un cas valable.

Pourquoi ne pas avoir commencé par discuter, par prendre l'avis des personnes impliquées, par se documenter sérieusement au lieu d'agir en dilettantes et, parfois involontairement, d'entretenir et de cultiver les phantasmes d'un étudiant? On lui aurait peut-être conseillé, après lui avoir laissé le temps nécessaire pour maudire son jury, de se remettre au travail et d'y consacrer les deux ou trois mois supplémentaires nécessaires. Chacun y trouvait son compte, lui le tout premier. La gauche manque-t-elle à ce point d'objectifs politiques qu'il lui faille ainsi susciter de toute pièce une «affaire»?

Marc Vuilleumier.